



Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat

*Fribourg, le 30 septembre 2015*

Communiqué de presse

---

## Budget 2016

Un équilibre budgétaire sous fortes tensions

*Après l'accalmie relative procurée par le programme d'économies 2013, le déficit budgétaire s'est à nouveau creusé en 2016. Ceci sous l'effet de plusieurs facteurs, en particulier le refus de la bascule fiscale prévue dans le cadre de l'adoption de la nouvelle loi scolaire qui a entraîné un important report de charges sur l'Etat. Des mesures très restrictives ont dû être prises sur tous les plans pour résorber une impasse budgétaire initiale de plus de 150 millions de francs et l'équilibre du compte de résultats n'a au final été atteint qu'au prix d'un recours à la fortune non affectée. Le caractère structurel du déséquilibre des finances cantonales confirme la nécessité de rechercher de nouvelles mesures de nature à le combler durablement.*

### 1. Résultats généraux : respect des principes de base

Les principaux résultats du projet de budget 2016 sont les suivants :

- > un bénéfice de 0,5 million de francs au compte de résultats, conforme au principe constitutionnel de l'équilibre ;
- > un volume d'investissements nets de 129,6 millions de francs, en retrait par rapport au montant retenu au budget 2015 (139,2 millions de francs) ;
- > un degré d'autofinancement des investissements qui atteint 69,3 %, inférieur à la norme minimale qui se situe à 80 % ;
- > une insuffisance globale de financement de 39,8 millions de francs, en progression par rapport au budget 2015 (27,2 millions de francs) ;
- > une quote-part « subventions cantonales / fiscalité cantonale » qui, avec un taux de 38,2 %, se situe en deçà de la limite légale plafonnée à 41 %.

Alors que les propositions budgétaires initiales des unités administratives ont pu être ajustées à hauteur de 152,2 millions de francs, le compte de résultats se solde par un bénéfice de 0,5 million de francs. Les ajustements ont porté à raison de 50,7 % sur des diminutions de charges et de 49,3 % sur des augmentations de revenus.

## 2. Bénéfice de 0,5 million au compte de résultats

D'un exercice budgétaire à l'autre, les charges et les revenus de fonctionnement évoluent modérément, mais de manière parallèle :

Compte de résultats	Projet Budget 2016	Budget		Variation 2015 - 2016
		2015	mios	
	mios	mios	mios	%
Revenus	<b>3 325,2</b>	3 258,6	+ 66,6	+ 2,0
Charges	<b>3 324,7</b>	3 258,4	+ 66,3	+ 2,0
Bénéfice	<b>+ 0,5</b>	+ 0,2	+ 0,3	.

## 3. Progression plus importante des revenus propres que des ressources extérieures

Selon leur nature, les différents types de ressources financières sont appelés à évoluer de la manière suivante :

Revenus du compte de résultats	Projet Budget 2016	Budget		Variation 2015 – 2016
		2015	mios	
	mios	mios	mios	%
Revenus fiscaux	<b>1 220,2</b>	1 194,7	+ 25,5	+ 2,1
Revenus des biens, taxes, émoluments, contributions	<b>352,4</b>	349,3	+ 3,1	+ 0,9
Revenus de transferts (dont Péréquation financière fédérale)	<b>1 631,3</b> <b>(431,4)</b>	1 602,0 (421,0)	+ 29,3	+ 1,8
Financements spéciaux (fonds et provisions)	<b>82,9</b>	83,3	- 0,4	- 0,5
Revenus extraordinaires (prélèvement sur la fortune)	<b>10,0</b>	-	+ 10,0	.
Imputations internes	<b>28,4</b>	29,3	- 0,9	- 3,1
Total	<b>3 325,2</b>	3 258,6	+ 66,6	+ 2,0

L'augmentation des ressources à disposition pour financer les prestations offertes repose tout d'abord sur l'évolution favorable des recettes fiscales, notamment celles relevant de l'imposition des personnes physiques.

Quant aux ressources extérieures, elles sont, en 2016, à nouveau orientées à la hausse après une tendance à la stagnation constatée ces dernières années. A relever au surplus que cette amélioration tient compte d'une baisse notable des contributions communales qui est attendue l'année prochaine en raison de la mise en œuvre de la nouvelle loi scolaire (modification du taux de participation des communes au financement des charges salariales du personnel enseignant préscolaire, primaire et du cycle d'orientation et prise en charge complète par l'Etat du personnel de direction d'établissement de

la scolarité obligatoire). La diminution de ces contributions n'a pas été compensée par une bascule fiscale, principe envisagé dans le cadre de la nouvelle loi mais n'ayant pas été accepté par le Grand Conseil.

Finalement, afin de respecter le principe de l'équilibre budgétaire, le Conseil d'Etat s'est vu contraint de recourir à un prélevement extraordinaire sur la fortune non affectée.

#### **4. Charges maîtrisées mais croissance des subventions « imposées » de l'extérieur**

Les prévisions d'évolution des principales charges supportées par l'Etat sont les suivantes :

<b>Charges du compte de résultats</b>	<b>Projet</b>	<b>Budget</b>	<b>Variation</b>	
	<b>Budget 2016</b>	<b>2015</b>	<b>2015 – 2016</b>	
	<b>mios</b>	<b>mios</b>	<b>mios</b>	<b>%</b>
Charges de personnel	<b>1 207,5</b>	1 185,6	+ 21,9	+ 1,8
Charges de consommation	<b>344,9</b>	339,8	+ 5,1	+ 1,5
Charges de transferts	<b>1 591,4</b>	1 539,3	+ 52,1	+ 3,4
Charges d'amortissements	<b>110,2</b>	121,8	– 11,6	– 9,5
Charges financières et financements spéciaux	<b>42,3</b>	42,6	– 0,3	– 0,7
Imputations internes	<b>28,4</b>	29,3	– 0,9	– 3,1
<b>Total</b>	<b>3 324,7</b>	3 258,4	+ 66,3	+ 2,0

Comme l'année dernière, le programme de mesures structurelles et d'économies initié en 2013 a permis, d'une part, de contenir la progression des charges de personnel, d'autre part, de limiter la croissance des charges de subventionnement.

En sus, le Conseil d'Etat a dû prendre plusieurs autres dispositions restrictives afin de juguler au mieux les besoins accrus dans les différentes catégories de charges. Il a en particulier limité strictement la création de nouveaux postes (+ 47,18 EPT) au seul secteur de l'enseignement. Concernant les charges de transferts, des mesures limitatives ont également été prises. Cependant, près de 90 % de la croissance des subventions reposent sur des domaines pour lesquels le Conseil d'Etat n'a que peu ou pas d'emprise (notamment participation cantonale au FAIF, hospitalisations hors canton, contributions pour la fréquentation d'établissements d'enseignement hors canton, contentieux de l'assurance maladie). C'est pourquoi il n'a pu endiguer davantage la progression de ces dépenses qui reste finalement la principale origine de l'augmentation des charges de fonctionnement au budget 2016.

## 5. Programme d'investissements en retrait

Le volume des investissements 2016 est inférieur à celui prévu en 2015 :

	Projet Budget 2016	Budget 2015	Variation 2015 – 2016
	mios	mios	mios
			%
Investissements bruts	<b>164,5</b>	<b>185,5</b>	– 21,0
Investissements nets	<b>129,6</b>	<b>139,2</b>	– 9,6

Ce recul s'explique en partie par l'introduction en 2016 du mécanisme de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) qui induit, par une contribution cantonale au FAIF, le transfert des dépenses d'investissements en matière de trafic régional dans le compte de fonctionnement. Ces investissements sont dorénavant assumés par ce fonds fédéral.

Par ailleurs, au vu de l'avancée de certains chantiers importants, des crédits seront très certainement reportés de 2015 sur 2016, à l'instar de ce qui s'est passé l'année précédente.

Au nombre des principaux objets retenus au budget 2016, il convient de citer notamment les investissements propres suivants : les constructions à l'Université, au Collège du Sud, à la Haute Ecole Santé Social, le camp du Lac-Noir, le bâtiment de commandement de la Police, l'ALP à Grangeneuve et les travaux routiers. A quoi s'ajoutent les subventions d'investissements de communes ou de tiers dans différents domaines pour un montant total de 50,2 millions de francs.

## 6. Conclusion

Le contexte de l'élaboration du budget 2016 de l'Etat a une nouvelle fois mis en évidence des demandes budgétaires en constante augmentation et qui vont bien au-delà des moyens financiers à disposition. Le programme d'économies 2013 a permis de diminuer passagèrement l'impasse budgétaire. Celle-ci s'est cependant accrue à nouveau en 2016, notamment en raison du refus de la bascule fiscale qui devait accompagner la mise en œuvre de la nouvelle loi scolaire.

Confronté à cette situation dégradée et placé en face de l'obligation de respecter l'équilibre budgétaire, le Conseil d'Etat n'a eu d'autres choix que de prendre plusieurs dispositions restrictives consistant notamment en :

- > la renonciation à toute création de nouveaux postes dans l'administration ;
- > le plafonnement rigoureux des charges courantes de fonctionnement ;
- > la stricte limitation de l'augmentation des aides cantonales ;
- > la reconsideration à la hausse des prévisions en matière de recettes.

En dernier recours, et pour atteindre l'objectif, le Conseil d'Etat n'a eu, dans l'immédiat, d'autres alternatives que de recourir à la fortune non affectée pour boucler le budget 2016.

Cette dernière solution est insatisfaisante sur le moyen terme. En outre, certaines mesures d'économies du programme 2013, en particulier celles concernant le personnel, arrivent à échéance à fin 2016. Au vu de ces différents paramètres, le Conseil d'Etat doit d'ores et déjà envisager la poursuite de l'exploration de nouvelles pistes visant à résorber durablement le déficit des finances cantonales.